

**Bilan de Dominique Voynet, ministre verte de l'aménagement du territoire
et de l'environnement de 1997 à 2001**

Au sommaire :

Page 1 - *Un an déjà ! Bilan et "acquis" d'un ministre Vert et antinucléaire (?)*
à l'Environnement extrait du livre : *Golfech - Le nucléaire : implantation et
résistances*, publié en 1999.

Page 2 – *Sois vert et tais-toi*, article du journal *France-Soir* du 25 mars 2000.

Page 3 à 7 - *Bilan de Dominique Voynet : amateurisme ou cynisme ?* Article de la
revue *Écologie Sociale*, n°1 de mai 2001.

Page 8 - *Verte lagon*, article du journal *Libération* du 17 novembre 2020.



Dominique Voynet a-t-elle scellé un pacte secret avec les socialistes?

Lors de discrètes rencontres entre la ministre de l'Environnement et son homologue de l'Industrie, Christian Pierret, la direction des Verts aurait accepté de ne pas livrer bataille sur certains dossiers délicats **P. 4**

4 DH FranceSoir Samedi 25 mars 2000

France

Sois Vert et tais-toi

Dès 1997, des dossiers brûlants ont été négociés en secret entre le ministre de l'Industrie et Dominique Voynet

Eric DOUREL
et Albert DRANDOV

« Coulevres. » Depuis des mois, les militants Verts n'ont plus que ce mot à la bouche. « Et ceux qui n'en parlent pas se promènent désormais la tête basse », soupire Didier Anger, cofondateur du parti écologiste et actuel conseiller régional Vert de Basse-Normandie.

A croire que la mouvance écolo est aujourd'hui définitivement sonnée après les diverses bourdes de Voynet (Erika, Salon de l'agriculture, etc.) mais surtout suite aux multiples compromis que passe régulièrement la ministre avec ses collègues du gouvernement.

« Tout ça au détriment de toutes nos grandes causes », se désespère le docteur Bernard Senet, « vieil ami » de « Domi » et responsable des Verts à Montpellier. Au point de se demander « à quoi ça sert qu'elle soit encore ministre ».

A preuve, le égrené la « longue liste » des « coulevres » ou des « boas » avalés par son parti depuis trois ans. Qu'il s'agisse du nucléaire, des déchets radioactifs, des aliments transgéniques, etc.

D'autres finissent par étaler au grand jour leurs « doutes » concernant les silences de Voynet sur des sujets sensibles. Exemple : sur le thème des méfaits des incinérateurs, Dominique Bahrel, responsable de la commission « déchets », affirme : « Le parti nous a ordonné plusieurs fois de nous calmer sur ce thème. » Même discours du côté de Françoise Fiat, qui a quitté la présidence de la commission santé des Verts en 1999. « Avec Voynet, il y a une chape de plomb qui recouvre plusieurs dossiers de santé publique. » Explications. « Il n'y a

pas de raisons précises... C'est plutôt le « sentiment » qu'il y a « un donnant-donnant » en haut lieu qui nous échappe et qui nous est le plus souvent défavorable », explique le D^r Senet.

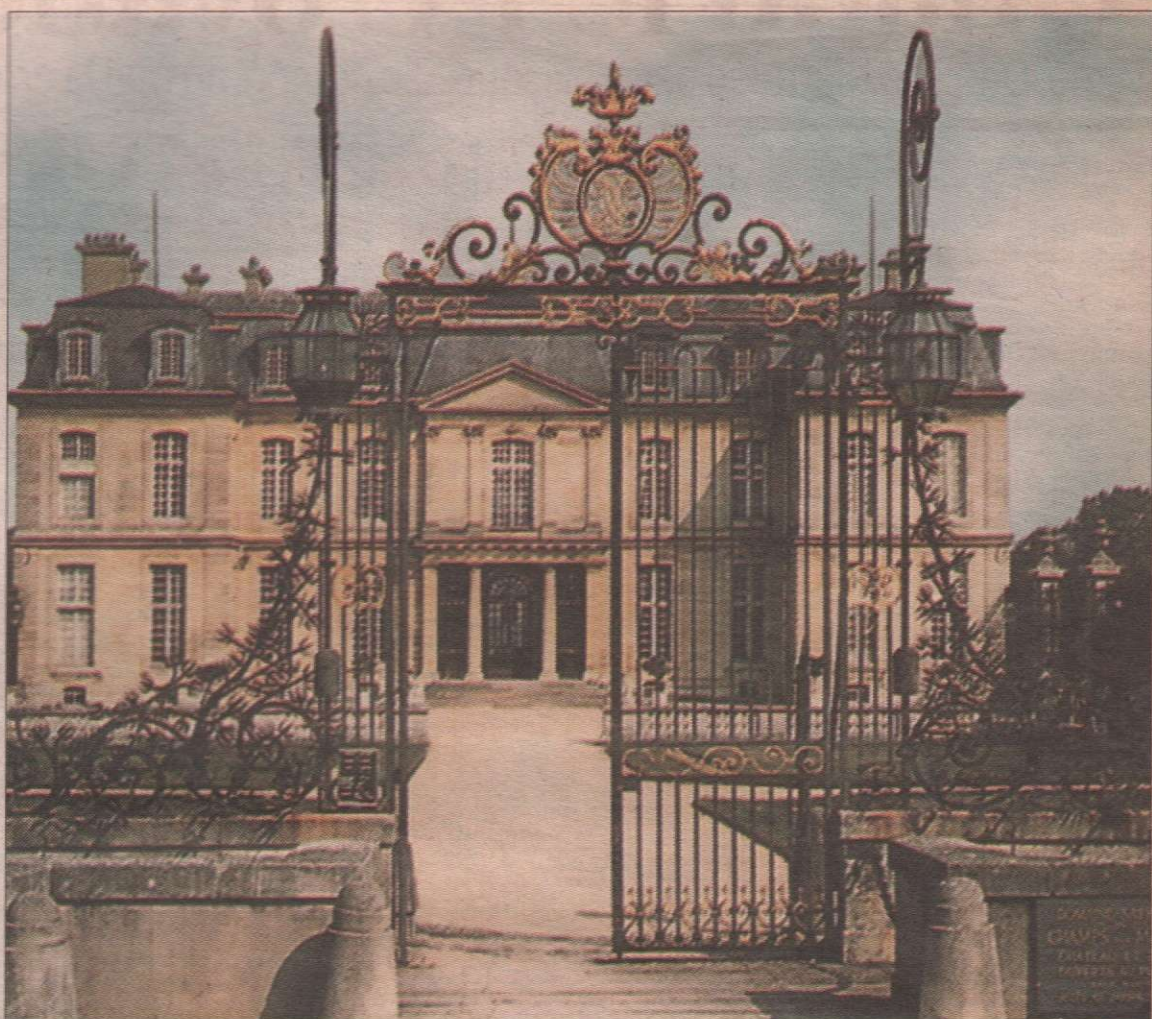
C'est peu dire que certains arrangements en « haut lieu » échappent aux militants, même à certains députés. Et pour cause.

Depuis 1997, en effet, de discrètes réunions se multiplient entre le ministère de l'Environnement et celui de l'Industrie. Dont rien ne transpire jamais chez les militants de base. Exemple. Une des premières rencontres date de l'été 1997, au château de Champs-sur-Marne, en Seine-et-Marne. Dans la soirée du 2 septembre, Dominique Voynet y retrouve Christian Pierret, son homologue, chargé de l'Industrie. Ils sont accompagnés de leurs plus propres collaborateurs.

Explication

Les convives n'auront toutefois guère le temps d'apprécier cette demeure du XVIII^e, propriété de la République. Laquelle « sert beaucoup pour les ministres et les hauts fonctionnaires qui ont besoin d'un endroit discret pour travailler dans le calme », explique-t-on à l'accueil du château. Ni d'apprendre que c'est dans ces murs que fut tournée une adaptation des *Liaisons dangereuses*. « Ils étaient là pour une explication », confie le conservateur, qui jure que ses troupes « n'écoutent pas aux portes ».

Officiellement, selon un actuel conseiller de Dominique Voynet, cette rencontre n'était « qu'une réunion de travail ». Histoire de « poser les problèmes sur la table, mais sans rien décider », insiste-t-il. Au ministère de l'Industrie, on se souvient plutôt y avoir trouvé des



Le château de Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne) a servi de décor à des arrangements entre les ministères de l'Environnement et de l'Industrie. Au bénéfice du dernier... Photo AFP et Patrick Cadet/CNMHS

« positions communes » et des « points de convergences » sur les dossiers qui « pouvaient poser problème entre nous », note un collaborateur de Christian Pierret. Comme Superphénix, l'enfouissement des déchets radioactifs, un nouveau combustible nucléaire ou les lignes EDF à haute tension, etc.

Une réunion axée « principalement sur les questions énergé-

tiques », se souvient un des participants. Il y aura bien d'autres réunions entre les deux ministères. « Des grandes, des petites, des informelles ou des formelles », explique un ex-conseiller de Voynet. But de la manœuvre : « Pragmatiser les points de convergences », lâche-t-il, dans le plus pur style technocratique. Des « accords » qui, selon lui, étaient relativement « équilibrés ».

Cette vision fait encore sourire du côté des « boys » de l'Industrie. « En gros, confie l'un d'eux, en échange de Superphénix, Voynet a cédé pratiquement sur tout. » Et de plaisanter sur l'« amateurisme » de ses « amis Verts » : « On a toujours eu le sourire à la sortie de toutes les réunions de ce type. »

Un exemple en cent : le « MOX », alias le combustible d'uranium et de plutonium mis au point par la Cogéma pour les réacteurs nucléaires. Alors que les Verts sont radicalement contre, la ministre de l'Environnement signe, en août 1999, l'autorisation d'extension de l'usine Melox de Gardanne, dans le Gard, lieu de fabrication du combustible.

La chose n'avait-elle pas déjà été décidée dès septembre 1997 ? « Euh... je préfère ne pas répondre », explique l'ex-conseiller de Voynet, présent au château de Champs-sur-Marne.

Un silence, parmi d'autres, qui commence à faire du bruit chez les militants écologistes. ■

L'accord Verts-PS

Texte politique commun datant de janvier 1997 et intitulé « Environnement et territoire »

« Réorienter la politique énergétique en instaurant un moratoire sur la construction de réacteurs nucléaires et sur la fabrication du MOX jusqu'en 2010. »

« Fermeture de Super Phénix, réversibilité du stockage des déchets nucléaires. » A La Hague, « aucun nouveau contrat de retraitement ne sera souscrit. »

« Donner la priorité aux transports collectifs. » « Un moratoire sur les autoroutes permettra de réviser à la baisse le schéma autoroutier », abandon du « projet d'extension à grand gabarit du canal Saône-Rhin. »

« La loi sur les déchets sera réorientée en limitant la part de l'incinération à 50 % en 2005, puis en baissant progressivement, tout en incitant à la réduction des déchets à la source. »

« L'égalité des droits entre non-chasseurs et chasseurs sera réalisée. ».

■ Un an déjà ! Bilan et “acquis” d’un ministre Vert et antinucléaire (?) à l’Environnement

Un ministre est responsable de la politique du gouvernement auquel il participe. Sur le strict registre environnemental, Dominique Voynet a signé, délégué sa signature ou déclaré :

En 1997 :

- Pour le démarrage du premier réacteur de Civaux (voir le 24.12.1997).
- L’autorisation de la culture du maïs transgénique (voir le 27.11.1997).
- La vignette verte aux voitures non polluantes (dont la voiture nucléaire), favorisant les gens qui ont les moyens financiers de rouler avec de tels véhicules.

En 1998 :

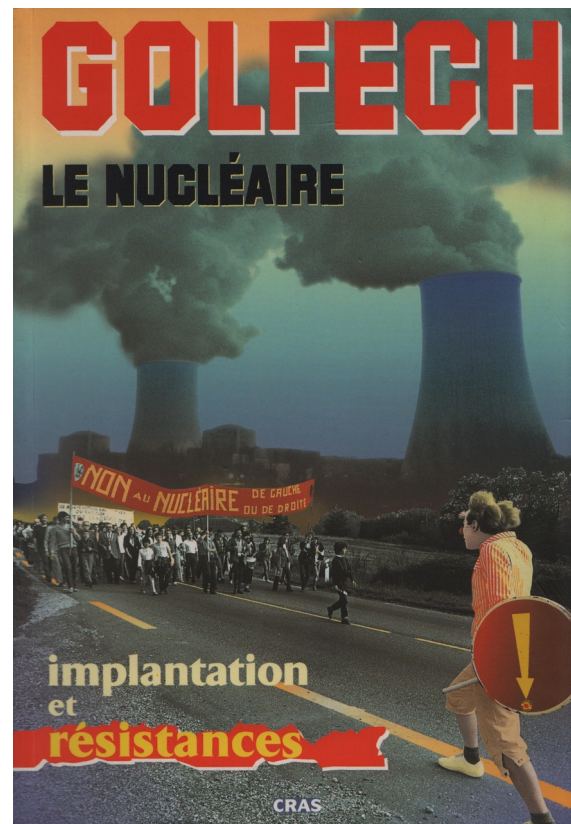
- Le 12.02, lors d’une journée consacrée à l’avenir de la rade militaire de Brest, agrémentée de la visite d’un porte-avion nucléaire, Dominique déclare qu’elle ne se prononce pas sur le mode de propulsion du navire, ni sur son utilité sociale.
- Au printemps, elle signe un pré-décret d’ouverture du laboratoire d’enfouissement des déchets radioactifs à Bure dans la Meuse.
- Un document, avec le secrétaire d’État chargé de l’Industrie Christian Pierret, sur l’après-Kyoto, qui affirme que « l’énergie nucléaire est en mesure de jouer un rôle significatif pour la production d’électricité sans impact sur l’effet de serre... » à quelques conditions « la sûreté des installations, la gestion des déchets et des rejets compatibles avec la protection de l’environnement et le développement durable... »
- Le redémarrage du surgénérateur Phénix.
- Le 2 juillet, elle se prononce favorablement pour la construction d’un barrage à Chambonchard dans l’Allier contre l’avis des associations de protection de l’environnement.
- En août, elle signe le chargement en combustible MOX (uranium plus 15 % de plutonium) des quatre réacteurs de Chinon.

Jusqu’à présent, la présence “d’antinucleaires” au ministère de l’Environnement, Bouchardeau de 1983 à 1986, Lalonde de 1988 à 1993, Voynet à partir de 1997, n’a pas ralenti le programme nucléaire.

En 1999, le ministère de l’Environnement sera certainement amené à signer la décision d’implantation de sites d’enfouissement des déchets.

(Page 517, extrait du livre : *Golfec - Le nucléaire : implantation et résistances*, publié en 1999.

Consultable: https://cras31.info/IMG/pdf/golfec_le_nucleaire.pdf)





mensuel écologiste, égalitariste, libertaire

Donner le change...

- mesures Guigou
- conquêtes sociales
- bilan Voynet
- OGM
- Eau
- Nucléaire

Qu'a donc apporté à l'écologie la présence verte au gouvernement ? Rien en fait de mesures durables. Mais qu'a apporté la présence verte au

gouvernement lui-même ? Beaucoup : la caution de l'écologie, de nouvelles justifications pour les politiques libérales, un discours apte à accompagner la modernisation et le redé-



ploiement des lobbies...

dossier

CONCENTRATION
ÉCONOMIQUE ET
DESTRUCTION DE
L'ENVIRONNEMENT

... ou changer la donne?

Le bilan de Dominique Voynet AMATEURISME OU CYNISME?

Aujourd'hui que sonne l'heure du bilan, comme un exercice imposé pour une ministre qui s'apprête à quitter son poste, le discours se voudra, à n'en pas douter, à la fois modeste et mobilisateur. On croit déjà l'entendre... *Face à des lobbies très puissants, nous avons fait ce que nous avons pu ; le résultat aurait pu être meilleur ; mais il y a eu des avancées.* D'ailleurs, la reconnaissance électorale dont bénéficient désormais les Verts, comme l'ont montré les bons scores des municipales, valide après coup notre stratégie de participation gouvernementale.

En passant un accord électoral avec le Parti socialiste en vue des élections qui eurent finalement lieu en mai-juin 1997, la direction Verte se condamnait par avance à une situation intenable : comment contester une politique dès lors qu'on doit " tout " - en tout cas ses représentants à l'Assemblée - au parti qui la pilote ? La décision de D. Voynet - prise douloureusement et sous la pression de L. Jospin - d'entrer elle-même au gouvernement redoublait cette situation de dépendance structurelle.

Le ministère de l'Environnement était et demeure un ministère dominé au sein de l'espace de l'Etat : il pâtit d'un budget extrêmement faible (0,25% du budget civil de l'Etat), et il ne possède pas vraiment de directions présentes dans les régions et les départements, susceptibles de rendre ses décisions effectives et opératoires. Certes, le rattachement de l'Aménagement du territoire à l'Environnement plaçait la Délégation du Territoire à l'Action Régionale sous l'autorité de D. Voynet : mais la D.A.T.A.R. est d'abord un service du

Premier ministre à vocation interministérielle. Et il fallait compter avec les pressions et les résistances des grands Corps, dont les membres peuplent la haute administration et les ministères... La faiblesse institutionnelle du ministère se traduit par l'exigence d'une permanente négociation : la rue de Ségur doit s'adresser aux ministères et aux secrétariats d'Etat " rivaux " (Industrie, Equipement) qui, eux, possèdent des directions dans les régions ou les départements, et peuvent agir directement. Par ailleurs, le ministère " gère " peu : il recense ce que d'autres acteurs produisent, " incite " d'autres acteurs à agir, entreprend des concertations, etc.

Occupant une position institutionnelle faible face à de puissants lobbies et à leurs relais, D. Voynet aurait pu parier sur un départ spectaculaire du gouvernement, propre à faire apparaître son mouvement comme une réserve de refus,

d'espérance et d'alternative. Or, d'emblée, elle a choisi une stratégie de conservation du poste qu'aucune avancée n'est venue justifier... Pire : dès son arrivée au ministère, loin du regard des militant-e-s, de discrètes négociations ont été entamées avec le ministère de l'Industrie, lors desquelles des points de convergence ont été trouvés sur des dossiers qui pouvaient " poser problème " (MOX, enfouissement des déchets radioactifs, lignes E. D.F. à haute tension...) : la ministre a cédé sur chacun d'eux, ou presque, comme on va le vérifier par la suite. Dans le même temps, sa présence au gouvernement a eu d'indéniables effets de *démobilisation* sur les mouvements et les contestations écologistes. Mais la ministreet les dirigeants Verts, loin de se voir réduits à la pure passivité de l'impuissance politique, ont apporté une contribution originale... à la légitimation des logiques dominantes.

La contribution de D. Voynet et de la direction verte à la stratégie nucléaire du gouvernement français

Dans le domaine du **nucléaire**, la ministre Verte est apparue comme la caution d'une politique de *modernisation de la filière* entreprise par le gouvernement Jospin dès 1997. Lors de son arrivée au gouvernement, D. Voynet aurait pu jouer sur la fragilité conjoncturelle d'une industrie nucléaire française inquiète de l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence (ouverture dont nous ne pensons pas, par ailleurs, qu'elle soit une bonne chose). Mais la ministre redoutait que la promesse de fermeture de Superphénix ne soit pas tenue, et a multiplié les gestes de bonne volonté à l'adresse de ce lobby dont elle avait, malgré tout, sous-estimé la puissance.

Ainsi, dès les premières semaines de participation gouvernementale, il n'était plus question, dans ses propos, de " sortie du nucléaire ", mais de " sortie du tout-nucléaire ". Puis elle a légitimé par ses actes le retraitement et l'enfouissement - ces deux maillons faibles d'une filière en cours de réorganisation et de modernisation. D'une part, en effet, elle cosignait un décret autorisant la Cogema à étendre l'usine Melox - productrice de MOX (1) - de Marcoule (Gard), alors que les accords Verts-P.S. prévoyaient un arrêt de la production de ce combustible particulièrement dangereux... D'autre part, le 6 août 1999, l'Agence nationale pour la gestion des déchets

radioactifs (ANDRA) était autorisée à " installer et exploiter " sur le territoire de la commune de Bure (Meuse) un pseudo- " laboratoire " souterrain d'étude du stockage des déchets radioactifs, ouvrant en fait la voie à l'enfouissement définitif et irréversible : décision qui faisait figure de première mondiale, et cosignée par une ministre Verte... Enfin, c'est sous la pression de la direction verte qu'a été annulée la manifestation contre un nouveau programme nucléaire prévue pour le 28 novembre 1999 : comment s'imaginer que ce retrait, qui a mis dans l'embarras les autres composantes du réseau *Sortir du nucléaire*, ait pu être décidé sans concertation avec la ministre ?

Cet ensemble de décisions de la ministre et de la direction verte se comprend beaucoup mieux si on le met en perspective par rapport à la discrète stratégie nucléaire du gouvernement Jospin. Depuis 1997, ce dernier parie sur une redistribution du travail de production de l'énergie à l'échelle européenne, voire mondiale. Il s'agit de donner à l'industrie française un quasi monopole dans le domaine du nucléaire, dans un contexte où certains pays (la Suède, l'Allemagne) ont pris la décision de se désengager – fût-ce à long terme – de ce type de production : c'est le sens de la création de la "Topco", une gigantesque holding intégrant tous les maillons de la filière nucléaire française (plus un pôle électronique et technologies de l'information), et qui fait déjà figure de

leader mondial dans ce secteur industriel. Il s'agit, surtout, de spéculer sur l'aggravation de l'effet de serre pour imposer la vision du nucléaire comme énergie "propre" et travailler à la faire reconnaître comme partie intégrante des Mécanismes de déve-

loppement propre (M.D.P.) instaurés à Kyoto : l'industrie française serait alors en position ultra-privilégiée pour fournir les Etats demandeurs (dont la Corée, la Chine, la Russie), y compris, à terme, ceux du "Sud". Il s'agissait, enfin – et c'est une pièce maîtresse du dispositif –, d'instrumentaliser les Verts et la ministre de l'Environnement, dont le discours s'est avéré parfaitement apte à accompagner la modernisation de la filière, tout en neutralisant les contestations écologistes – et notamment les mobilisations contre le futur réacteur E.P.R. (European Pressurized Water Reactor), en faveur duquel Jospin s'était prononcé dès la mi-juin 1998.



« dans le dossier des OGM, il faut rappeler que la France a été le premier pays européen à autoriser la mise en culture de plantes transgéniques »

De Natura dénaturée au scandale de l'Erika : compromis et compromissions

Dans le dossier des **OGM**, il faut rappeler que la France a été le premier pays européen à autoriser la mise en culture de plantes transgéniques. Si D. Voynet a mis en place une Commission nationale du débat public sur le sujet (septembre 1997), elle a cautionné la mise en culture du maïs Novartis – autorisation ensuite "gelée" par le Conseil d'Etat. S'agissant des **déchets**, et contrairement aux discours officiels, l'incinération a été encouragée – et, par là, la production de dioxines, alors même que, selon le Comité de la prévention et de la précaution (C.P.P.) placé sous l'égide du ministère de l'Environnement, 1800 à 5200 personnes meurent chaque année en France d'un cancer dû aux dioxines.

Dans le domaine de la **protection de la nature**, D. Voynet, à son arrivée au ministère de l'Environnement, a été sommée par la Commission européenne de remettre une première liste de sites à protéger dans le cadre de la directive "Habitats" de Natura 2000 (promulguée en 1992). La France accusait à cet égard un retard considérable sur ses partenaires ; et l'accord Verts-P.S. prévoyait, du reste, une relance de la procédure Natura 2000. Alors que, dans un premier temps, le ministère reprenait le travail sur la base de 12 %

du territoire zoné, l'Etat, au début 2000, remettait aux instances européennes une liste des sites d'intérêt communautaire limitée à 800, soit... 4% du territoire, le quart des sites retenus en 1995 par les équipes du Muséum d'histoire naturelle... Aujourd'hui, le réseau proposé représente 1029 sites, soit 4,9% de la superficie du territoire.

S'agissant d'un dossier directement lié au précédent, celui de la **chasse**, alors que le rapport du professeur Lefeuvre (Muséum national d'histoire naturelle) préconisait une limitation de la période de chasse du 1^{er} octobre au 31 janvier (limitation en vigueur dans nombre d'autres pays), la loi Voynet a instauré l'ouverture dès le 1^{er} septembre et, pour certaines espèces et dans certains départements, a étendu la période du 10 août au 10 février. De plus, la même loi a légalisé la chasse de nuit dans une vingtaine de départements, ainsi que la chasse au gibier d'eau à la passée, deux heures avant le lever du soleil et deux heures après son coucher. Enfin, le nouveau dispositif législatif a accru le pouvoir des fédérations de chasseurs... Suite logique : le 7 décembre 2000, la Cour de justice des Communautés européennes a de nouveau condam-

né l'Etat français, pour n'avoir pas respecté et mis en œuvre des dispositions de la directive "Oiseaux". L'un des arrêts, notamment, reproche à la France d'avoir fixé des dates d'ouverture de la chasse trop précoces, et des dates de clôture trop tardives.

Scandale écologique, l'affaire de **l'Erika** a été en même temps un scandale de santé publique, les autorités ayant menti par omission aux bénévoles en leur dissimulant la nature des risques cancérigènes auxquels les exposait le contact avec l'étrange cargaison – dans un contexte où le gouvernement regardait avec intérêt la fusion en cours entre Totalfina et Elf, et avait toutes les "raisons" de couvrir l'opération. Alors que le ministère de l'Environnement a tenté d'assimiler le produit transporté par l'Erika à du fioul 2 (un produit non toxique obtenu par l'utilisation de fioul léger pour fluidifier le résidu de distillation), les analyses du laboratoire Analytika ont tendu à montrer qu'il s'agissait bien de déchets industriels spéciaux, en révélant la présence d'un produit de synthèse dangereux pour la faune marine – le chlorure de benzalconium. Mais, s'il avait

été reconnu que le navire transportait un déchet industriel spécial, Totalfina se serait révélé coupable d'un transport de produit interdit de commercialisation, d'exportation et de navigation – et aurait dû payer

100 % des frais de dépollution liés à la marée noire. Rappelons que l'Etat et Totalfina ont conclu un discret accord – dont le texte a été publié... – au terme duquel ils s'engageaient à ne pas rendre public

ce que pourraient révéler les travaux de récupération de la cargaison. Dans ce concert des menteurs, le ministère de l'Environnement a joué son fragment de partition...

Détournement de l'écofiscalité et relance des chantiers autoroutiers

En matière de **lutte contre l'effet de serre**, le moins que l'on puisse dire est que la politique gouvernementale n'a rien de convaincant. De retour de Kyoto, D. Voynet légitimait pour partie les permis de polluer, escomptant pour la conférence de Buenos Aires (1998) un succès qui passerait par "une mise en place de permis négociables, avec des règles qui protègent de toute dérive, et (...) un engagement des pays du Sud". En 1998, les aides au carburant professionnel des routiers étaient officialisées : ainsi, les transporteurs obtenaient du gouvernement Jospin ce qu'ils avaient réclamé sans succès à Balladur et Juppé. Quant à l'ensemble de mesures présenté par le gouvernement au début 2000, il a échappé au débat parlementaire, dont Lionel Jospin redoutait manifestement une véritable mise en cause de certains intérêts industriels et du transport. Premier émetteur de CO₂, le transport routier était épargné, et, quelques mois plus tard, J.-C. Gayssot annonçait une nouvelle détaxation du gazole professionnel. L'exigence d'une limitation de la puissance des voitures était abandonnée et renvoyée aux arbitrages de la Commission européenne, particulièrement soumise aux pressions des constructeurs automobiles. En ce qui concerne l'industrie, l'orientation de L. Jospin était bien pire, puisque le gouvernement se ralliait à la position américaine d'ouverture d'un marché de permis de polluer. Mais D. Voynet n'y a certes pas vu de *casus belli*...

Dans une logique toute proche, la politique du gouvernement Jospin a pour partie discrédité **l'écofiscalité**. Instituée en 1999, la Taxe générale sur les activités polluantes (T.G.A.P.) remplace cinq taxes préexistantes et a été

étendue aux phosphates, aux grains minéraux naturels (sables, graviers, granulats) et à certains produits phytosanitaires (à partir du 1^{er} janvier 2000). Cependant, la taxation des produits phytosanitaires se révèle quasiment nulle (l'atrazine est taxée à... 4 francs l'hectare). En revanche, la taxe sur les lessives a été fixée à un minimum de 470 francs la tonne... sans distinction entre les produits polluants et ceux qui ne le sont pas. Et, en pratique, l'écofiscalité dans sa version Jospin-Voynet, telle qu'il était prévu de l'étendre en 2001, aurait surtout permis d'alléger les charges patronales, d'épargner les plus gros pollueurs et d'instaurer en France un marché des droits de polluer... Car les grandes entreprises ne devaient payer cette année que 3,8 milliards de francs de T.G.A.P., alors qu'il était question, à l'origine, de les faire s'acquitter de 8 milliards de francs. Et, au final, c'étaient 40 000 entreprises seulement – sur 2,8 millions – qui devaient être soumises à la Taxe générale à partir du 1^{er} janvier 2001. Tout avait été fait, en ce domaine, pour exonérer les sociétés, des abattements prévus pour les plus gros pollueurs aux engagements de réduction qui limitaient l'imposition à la part de la consommation dépassant l'objectif prévu. Sans oublier les échanges de crédits d'émission, c'est-à-dire la possibilité d'acheter des permis de polluer à des entreprises qui auraient, quant à elles, dépassé leurs objectifs de réduction... Comme on le sait, le Conseil constitutionnel a censuré cette extension de la T.G.A.P., le 28 décembre 2000...

Par ailleurs, à l'occasion d'une première extension de la T.G.A.P., à l'automne 1999, D. Voynet a déposé son ministère de ressources qui jusqu'alors étaient affectées aux politiques environ-

nementales : en effet, les recettes de la Taxe générale sont utilisées en partie pour financer l'abaissement des charges patronales, dans le cadre du passage aux 35 heures...

S'agissant des **autoroutes**, on a assisté à une relance des chantiers (A 87, A 89, A 19, A 48...), alors même que les accords Verts-P.S. prévoyaient un moratoire. Et il s'en est fallu de peu que le ministère de l'Équipement et des Transports ne relance la politique du "tout-autoroute" à l'occasion du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire de mai 2000, à travers de délirants projets qui menaçaient des zones écologiquement sensibles. Précisément, dans le domaine de **l'aménagement du territoire**, la substitution de schémas de services collectifs au

« qu'a donc apporté à l'écologie la présence verte au gouvernement ? Rien en fait de mesures durables. Mais qu'a apporté la présence verte au gouvernement lui-même ? Beaucoup : la caution de l'écologie, de nouvelles justifications pour les politiques libérales, un discours apte à accompagner la modernisation et le redéploiement des lobbies... »

Schéma national d'aménagement et de développement du territoire (S.N.A.D.T.) prévu par la Loi Pasqua (4 février 1995) pouvait sembler aller dans le bon sens, en faisant partir la planification territoriale du "besoin social" et non de l'offre ; de même, les "pays" devenaient de véritables espaces de projets liés à la dynamique des contrats de plan. Mais le maintien de l'échelon départemental implique un empilement de strates administratives - lequel rend les mécanismes de

l'aménagement du territoire moins lisibles encore pour les citoyens. De plus, comme l'a fait remarquer Alain Bihr, la loi Voynet, en méconnaissant ou en déniait la contradiction entre l'exigence d'intégration des régions à une économie transnationalisée et l'exigence de cohésion sociale sur tout le territoire national, risque d'aboutir au creusement des inégalités socio-spatiales : c'est vrai notamment du schéma de services collectifs de l'ensei-

gnement supérieur et de la recherche, et des schémas multimodaux de services de transport (2). Du reste, le gouvernement n'a pas restauré le moratoire sur la fermeture des services publics en zone rurale, et s'est contenté d'attribuer aux préfets un "pouvoir suspensif" dans certains cas.

De nouvelles justifications pour le néo-libéralisme

Du reste, autour des dirigeants Verts - de l'économiste Alain Lipietz notamment - s'est homogénéisé un "bricolage" idéologique qui prétend conjuguer l'intérêt supposé des générations futures et l'impératif de la réduction des coûts. Ainsi, les politiques d'austérité ont pu être justifiées au nom de la critique du productivisme imputé aux politiques keynésiennes (comme si

une relance budgétaire ne pouvait pas s'orienter vers des secteurs socialement utiles et non polluants), et la réduction des déficits publics se voir légitimée par l'exigence d'exonérer les générations futures du poids de la dette des générations présentes... De même, la critique justifiée des politiques productivistes conduites par certaines entreprises publiques a pu donner lieu,

par glissement, à une suspicion envers toute intervention publique dans l'économie : quasi-silencieux sur l'immense train de privatisations conduit par le gouvernement Jospin, les Verts ont de fait abandonné la perspective du contrôle public d'activités-clés pour le développement soutenable, telles que la gestion des déchets et de l'eau...

Notes

(1) Le MOX (Mixed Oxide Fuel) est un combustible nucléaire composé d'uranium et de plutonium.

(2) Cf. A Contre-Courant n° 116, août 2000.

Ecologie sociale et stratégie de transformation

La direction Verte a fini par faire croire à un grand nombre d'adhérents et de sympathisants qu'il n'existait qu'une "stratégie unique" - l'alliance avec le Parti socialiste. Or, en termes tout à fait pragmatiques, qu'a donc apporté à l'écologie la présence

verte au gouvernement ? Rien en fait de mesures durables. Mais qu'a apporté la présence verte au gouvernement lui-même ? Beaucoup : la caution de l'écologie, de nouvelles justifications pour les politiques libérales, un discours apte à accompagner la modernisation et le redéploiement des lobbies... Accepter ces reculs réitérés, mieux : les mettre en forme, et payer de ce travail, de cet effort pratique et idéologique, son maintien au pouvoir : n'est-ce pas illustrer une forme de cynisme discrète, modeste - "moderne" ?

En rupture avec la "stratégie unique" des "prétendants", il s'agit aujourd'hui, pour une écologie sociale, égalitariste et libertaire, d'articuler mobilisations et participation critique aux institutions en intégrant d'emblée, à froid, la réflexion

sur les limites des institutions à occuper pour "mieux" les occuper, en transformer l'usage et, ce faisant, contribuer à transformer l'espace de l'Etat en un véritable espace public. A cet égard, les multiples listes citoyennes qui ont émergé à l'occasion des municipales représentent autant de refus et d'espérances à qui il appartient de se fédérer. Et c'est cette fédération porteuse d'une légitimité nouvelle qui, aujourd'hui, apparaît comme la condition nécessaire d'une transformation écologiste et sociale durable...

Philippe Chailan

On trouvera une version longue de ce bilan dans *Ecologie ou capitalisme ?*, édité par Arguments pour une écologie sociale. A commander à Ecologie sociale, B.P. 642, 85016 La Roche sur Yon Cedex (80 F franco de port).



Verte lagon

Dominique Voynet L'ex-ministre de l'Environnement, à la tête de l'agence régionale de santé de Mayotte, garde sa liberté de parole.



Un directeur de la santé publique en short, un directeur de cabinet en tongs... Ambiance vacances à l'agence régionale de santé (ARS) de Mayotte ? Pas vraiment. Nous sommes samedi après-midi, et comme tous les week-ends depuis mars et l'épidémie de Covid-19 qui touche le département d'outre-mer, la garde rapprochée de Dominique Voynet est sur le pont. Dominique Voynet, oui... Le 1^{er} janvier, l'ex-ministre de l'Environnement de Lionel Jospin a été nommée par le gouvernement directrice de l'agence. Ses locaux sont implantés à Kawéni, dans la banlieue de Mamoudzou, au pied de l'un des plus grands bidonvilles de France, son bureau est étroit et sombre et, de son propre aveu, elle mène désormais une vie de «célibat géographique», loin d'un compagnon dont elle tait l'identité, une vie un peu «dure» à supporter...

Mais qu'est venue faire dans cette galère l'écolo qui fut deux fois candidate à la présidentielle ? Retour en 2014. Son mandat de maire de Montreuil, en Seine-Saint-Denis, s'achève dans la douleur. «Ce fut l'expérience la plus difficile de ma vie, confie Voynet, qui a changé de chemisier pour la séance photo. J'en avais assez des ragots, j'aspirais à une forme de paix, sans

être dans la responsabilité de l'exécution.» Anesthésiste réanimatrice de formation, elle devient, via le «tour extérieur», inspectrice générale des affaires sociales. Durant cinq ans, elle mène des missions, notamment en outre-mer, rencontrant des «gens intelligents», savourant «le temps de l'analyse et de la préconisation». Un pantouflage de fin de carrière ? Voilà qu'Agnès Buzyn, la ministre de la Santé du gouvernement Philippe, lui propose l'ARS de la Guyane. «J'ai refusé, il fallait

l'énergie de quelqu'un de 45 ans sur une zone aussi vaste!» plaide la cofondatrice du parti des Verts, l'ancêtre d'EE-LV. Mais «l'envie de revenir dans l'action était à nou-

veau là». Dominique Voynet obtient Mayotte, «un petit territoire»... et un désert médical français, où tous les indicateurs sanitaires sont en dessous de la moyenne nationale, où l'ARS apprend à se défaire de la tutelle de la Réunion.

A 62 ans, celle qui fait tous les samedis matin de la plongée sous-marine dans l'immense lagon de Mayotte, relève le défi. «Mais à mon âge, je n'ai plus envie de m'emmerder», prévient-elle. Le préfet et le recteur de Mayotte, interlocuteurs quotidiens, l'ont visiblement compris... «Elle écrase tout le monde de son poids politique, personne ne moufte», s'amuse l'un des

participants aux réunions de crise. Malgré son nouveau statut de fonctionnaire et son devoir de réserve, qu'elle fait mine d'accepter, Voynet se sent plus libre qu'autrefois. «En politique, explique l'ex-élue, on doit réfléchir à ses prises de parole, qui peuvent compromettre un projet, un financement, l'adhésion des électeurs.» Alors qu'aujourd'hui... Elle révèle en avril, déclenchant une crise diplomatique, que le plus haut dignitaire musulman des Comores voisines, le grand cadi, est mort du Covid-19, alors que le pays se déclarait indemne du virus. Dans ses relations avec les médias locaux, dans la gestion d'une récente grève des employés de l'ARS, qui diffusaient au micro des versets coraniques, et même dans l'analyse de la gestion de l'épidémie par le gouvernement, personne ne peut la contrôler. En juillet, devant la commission d'enquête du Sénat, elle dénonce «des décisions brutales et inapplicables», un certain «amateurisme», une «lourdeur ministérielle», des directives «inadaptées à la réalité du territoire»... Pourtant, l'île ne s'en sort pas si mal : la flambée incontrôlée dans les bidonvilles n'a pas eu lieu. Depuis le début de la crise, 5000 cas ont été diagnostiqués et 46 décès déplorés.

La nouvelle patronne de l'ARS se sent, elle, intouchable. Lors de la venue début novembre du secrétaire d'Etat Adrien Taquet, en charge de l'Enfance, elle se lève dans l'hémicycle du conseil départemental pour apostropher l'animatrice qui ne porte pas de masque. Tout le monde baisse les yeux. En revanche, lors de notre entretien sous la chaleur écrasante de ce début d'été austral, la directrice de l'ARS ne juge pas la protection nécessaire, la distanciation étant suffisante. Dominique Voynet sait pertinemment que si Matignon ou l'Elysée voulait la démettre en Conseil des ministres, il lui suffirait de réunir une conférence de presse pour embarrasser l'exécutif. «Je n'abuse pas de ma position, assure-t-elle pour autant. Je respecte les prérogatives des uns et des autres.» Mais alors qu'elle nous offre des masques en tissu multicolore (acceptés) et des préservatifs (déclinés) – elle en a 300 000 à distribuer –, le naturel revient au galop. «Toujours écolo et toujours de gauche», elle avoue être «assez souvent en désaccord» avec Emmanuel Macron : «J'attends du Président qu'il mène des projets pacificateurs et unificateurs de la société française ; quand ce n'est pas le cas, je me sens mal à l'aise.» Elle tempère cependant, reconnaissant que «c'est vachement dur pour le gouvernement, entre le terrorisme et le Covid.»

Militante, elle le demeure de fait, avec «l'envie de rester sensible à la détresse des gens», si nombreux dans ce département déshérité, au regard de «certains élus à la peau si dure qu'ils ne souffrent plus de rien». Militante, elle l'est encore lorsqu'elle assure conseiller «de temps en temps» certains élus de métropole. Pas de noms, mais elle félicite «les jeunes pousses» de Nantes, Johanna Rolland (PS), ou de Strasbourg, Jeanne Barseghian (EE-LV), tout en dénonçant «les foudres de certains cadres écolos». Et d'évoquer le maire de Bordeaux, Pierre Hurmic (EE-LV) qui a supprimé le traditionnel sapin de Noël en centre-ville. En revanche, elle ne prend pas parti dans le duel des deux présidentiables, Yannick Jadot et Eric Piolle. «Je suis bien aise de ne plus être là-dedans», affirme-t-elle.

A plus de 8000 kilomètres de Paris, Dominique Voynet, «étonnée» que Libé lui consacre une page, se sait «oubliée des radars». Mais elle n'en retire «aucune rancœur», prête à entamer une autre séquence de sa vie. «Je ne me suis engagée à Mayotte que pour deux ou trois ans...» Ensuite, l'infatigable sexagénaire, qui rêve de passer le permis moto, compte partager son temps entre le Val d'Amour, près de Dole, sa région natale, et sa maison sur l'île de Groix, en Bretagne. L'occasion, après toutes ces années sur la scène, d'enfin interpréter un rôle plus personnel. «Je n'ai pas forcément été une bonne mère [elle a eu son premier enfant à l'âge de 16 ans, ndlr]. Pas très présente, je n'ai jamais mis en balance le militantisme et ma vie de famille.» Depuis, sa relation «à grand» avec ses deux filles et ses trois petits-enfants. «Je leur suis reconnaissante de ne pas m'en vouloir, confie la future retraitée. Elles m'empêchent de vieillir prématurément.»

Par **LAURENT DECLOITRE**
Photo **DAVID LEMOR**

LE PORTRAIT